## COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

## Délibération n°2022-006 en date du 12 janvier 2022 Réorganisation du système informatique de la CCMCA

L'an Deux Mille Vingt-deux, le douze janvier à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en audio visio conférence, sous la Présidence de Monsieur Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 06/01/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents: 44 Votants: 47 **POUR**: 47 Pouvoirs: 3 Abstention: 0 CONTRE: 0

Absents excusés: 15 Exprimés: 47

Présents: MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANCAIS, GRASS, BIGOURET, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, SIMONET B, ÉCHEVARNE, PERRIER S, LUQUET L, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, VIALTAIX, MÉANARD, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY.

Pouvoirs: MM. JAMME à BERTHON, GIRAUD LAJOIE à SCHMIDT, FAUCHER à VENTENAT.

Excusés: MM. FERRIER, BOUCHET, CONCHON, VIRGOULAY, PERRIER F, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, LUQUET A, D'HULSTER, BERGER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Alain GRASS

Rapporteur: Alain GRASS, Vice-président

La vétusté du système informatique de la communauté de communes est démontrée dans l'audit réalisé au mois d'octobre 2021 par la société mandatée Memolim. Le système informatique actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des données de la structure. Le diagnostic est établi dans l'audit joint.

De plus, les outils bureautiques doivent également être modernisés afin de répondre aux méthodes de travail actuelles : visio conférence, travail collaboratif, stockage, agendas partagés...

Il convient donc de réorganiser le système informatique au niveau :

- Des locaux techniques,
- Des serveurs,
- De la sécurité du réseau,
- Des logiciels informatiques de travail bureautique et collaboratif.

Pour mener à bien cette opération, le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 12 janvier 2022 a autorisé Monsieur le Président à déposer un dossier au titre de la DETR 2022 : Rubrique 6, pour une demande de subvention de 52 785  $\epsilon$  (50 % de 105 571

DSIL 2022 et/ou France Relance : pour une demande de subvention consecution of the properties of the p de 105 571.00 €)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE

Le Conseil communautaire, après avoir délibérer à l'unanimité :

- VALIDE la proposition de réorganisation du système informatique présentée ;
- AUTORISE le Président à lancer une consultation des entreprises et une procédure de marché public en lien avec le projet ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette procédure.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 14 janvier 2022 Pour copie conforme, le 14 janvier 2022

> Le Président, **Alexandre VERDIER**

> > Accusé de réception en préfecture 023-200067593-20220112-2022-006-DE Date de réception préfecture : 14/01/2022